

KURDISTAN : COMPRENDRE LA DÉFAITE POUR RECOMMENCER LA LUTTE

LA DÉFAITE ANNONCÉE D'UN JUSTE COMBAT

Le procès Öcalan marque la fin officielle d'un long cycle de luttes, le plus souvent armées, des populations kurdes opprimées par l'Etat turc. Depuis environ cinq ans, ce résultat désastreux était plus que probable. La ligne de partage entre la phase offensive du combat kurde contre l'opresseur turc et le début de sa longue phase descendante qui arrive à son terme aujourd'hui remonte aux temps de la guerre d'Irak en 1991. L'occasion d'une jonction entre les insurgés des villes kurdes au Nord de l'Irak et les révoltés kurdes d'Anatolie du Sud-Est, comme l'appelle l'Etat turc, a été ratée à l'instar de celle qui l'a précédée du Kurdistan perse lors de l'insurrection prolétarienne confisquée par les mollahs en 1979. Trois ans après le massacre d'Halabja et la destruction de plus de quatre mille villages de montagne (environ 90 % du total) réalisés par les armées de Saddam, les ouvriers de Mossoul et les montagnards kurdes d'Irak ont saisi en 1991, dans un élan héroïque, l'occasion de l'affaiblissement de l'armée irakienne pour lancer l'offensive mais une fois de plus aucun projet d'unification réelle n'a vu le jour avec les Kurdes de Turquie. Les déportations massives de trois millions de Kurdes sur les douze que compte la Turquie, des massacres à répétition, l'emprisonnement et l'usage systématique de la torture, la militarisation complète de la vie sociale des villes du Sud-Est anatolien, la destruction programmée de l'économie rurale traditionnelle ont été depuis toujours les réponses données par les autorités turques aux revendications kurdes élémentaires. Les villes kurdes sont devenues des gigantesques dortoirs, des lieux fortement militarisés de concentration des villageois chassés en masse depuis 1992 de leurs demeures et de leurs champs détruits par l'Armée turque. Depuis cette date, environ trois mille villages kurdes de Turquie ont été rasés. A l'image de Diyarbakir, dans ces villes surpeuplées d'Anatolie méridionale, des activités économiques dignes de ce nom ne se sont jamais développées. Le revenu moyen par habitant

représente la moitié de la moyenne calculée sur l'ensemble de la Turquie. L'approvisionnement en eau y est défaillant, le système sanitaire, les logements et l'instruction y sont indigents. L'oppression des Kurdes d'Anatolie du Sud-Est par la Turquie - loin d'être purement culturelle - demeure forte et ne présente pas de signes d'atténuation. La souffrance du peuple est davantage aggravée par l'exil de masse intérieur et extérieur. Au cours de ce siècle, la moitié des Kurdes de Turquie ont dû laisser leurs terres pour des villes turques (Istanbul compte un million de Kurdes) afin d'y chercher du travail et d'échapper à la féroce répression. Pour les mêmes raisons, depuis le début de la guerre civile, des millions de Kurdes ont été amenés à partir à l'étranger. Sans prétendre dresser un tableau exhaustif de la situation, il est déjà évident à partir de ces quelques données que l'oppression des Kurdes par l'Etat turc demeure entière, et, avec elle, la pertinence politique du combat des masses kurdes.

UNE INSUPPORTABLE ÉPINE DANS LE PIED DE LA TURQUIE

Pour l'Etat turc, la longue révolte des Kurdes n'était pas davantage tolérable. Les dépenses exclusivement militaires pour le maintien de l'ordre au moyen du quadrillage permanent de la région assuré par 300 000 soldats de l'armée et des forces de police et par les dizaines de milliers de miliciens enrôlés par les autorités s'élèvent à environ huit milliards de dollars par an, soit 4 % du PIB du pays (200 milliards de dollars) et 12 % des dépenses totales de l'Etat. Depuis le début des hostilités, le coût global estimé de la guerre civile dépasse les 130 milliards de dollars sur quinze ans, plus que le montant total de la dette extérieure turque (111,2 milliards de dollars en 1999). Les effets négatifs sur les revenus touristiques — dépassant les sept milliards de dollars par an, soit environ 4 % du PIB — sont significatifs. Pour soutenir l'effort de guerre, l'Etat a été amené à accroître ses dépenses et, par conséquent, à gonfler son déficit budgétaire (environ 8 % du PIB entre 1996 et 1998 et proche des 15 % en 1999 en raison aussi des dépenses exceptionnelles engagées pour

le tremblement de terre¹). Le déficit total du secteur public, calculé selon les critères du Fonds monétaire international, est bien plus important car, en 1999, il atteint près de 60 % du PIB contre 44,5 % un an auparavant. Cela a amplifié la dépréciation de la monnaie nationale, chiffrée à un taux annuel d'environ 85 % en 1998 et, en dépit de la crise de l'an dernier, proche des 70 % actuellement (une moyenne de 60 % d'inflation annuelle sur les vingt dernières années). Frappée tout à la fois par la hausse des prix du pétrole libellés en dollars², par la baisse des exportations³ (-7 %, face à un recul des importations inférieur à 5 %), des investissements (-15 % à prix courants tous secteurs publics et privés confondus ; -26 % pour les dépenses en équipements de production pour le secteur privé) et de la consommation des ménages (-2 %) ainsi que par le relèvement des coûts du crédit pratiqués sur les principales places financières internationales, l'économie turque a connu en 1999 une grave crise de l'accumulation de capital. Sa traduction a été la diminution de 6,4 % du PIB mais aussi la baisse de 6,6 % du taux d'utilisation des capacités de production et de 7 % de l'indice de la production industrielle. La ponction sur les bénéfices des sociétés a été encore plus marquée. Si les cent groupes à plus forte capitalisation boursière de Turquie n'ont enregistré qu'une petite baisse de 2 % de leurs bénéfices, ce pourcentage masque une réalité très diversifiée. En effet, les profits des banques ont bondi de 22 %. Les établissements financiers privés ont tiré avantage à la fois de l'activité moindre des institutions bancaires publiques, de la chute des aides publiques à l'agriculture (14 % du PIB, contre 28 % pour l'industrie, 6 % pour le BTP, 14 % pour les transports, 22 % pour la distribution, 6 % pour le secteur bancaire et 10 % pour les administrations publiques) et de la financiarisation croissante des échanges en

Turquie⁴. Les 'gisements' de clients pour les banques turques sont particulièrement prometteurs. A ce jour, seulement la moitié de la population possède un compte d'épargne, la dette des ménages est presque inexistante et le marché des cartes de crédit progresse au rythme soutenu de 20 % par an. En 1999, les dépôts totaux se sont accrus de 107,6 % et le volume des crédits accordés par les établissements bancaires a progressé de 55,9 %. Mais même le secteur bancaire n'est pas à l'abri de mauvaises surprises. Selon les estimations les plus courantes, les banques turques ont accumulé environ 20 % de mauvaises créances. Pour leur part, en 1999, les firmes industrielles ont encaissé une baisse des bénéfices de 15 % (35 % si l'on évince les entreprises publiques⁵, comme en 1998). Aussi, l'action contra-cyclique de l'Etat est sensiblement diminuée notamment par l'action de deux facteurs. D'une part, le paiement d'intérêts réels d'emprunts très élevés (30-40 % en moyenne)⁶ ; d'autre part, l'insuffisance chronique de la collecte des impôts. Selon Omer Gebizlioglu, président de l'Institut turc des statistiques ; l'économie souterraine représente environ 20 % du PIB réel. En valeur, le marché noir est probablement aussi important que le marché officiel. Les recettes issues de la collecte de l'ensemble des impôts directs et indirects et plus généralement les entrées budgétaires ont baissé d'environ 2 % en 1999. L'Etat, accablé par le poids du paiement des intérêts de la dette (près de 40 % des dépenses budgétaires, correspondant à plus de 70 % des recettes gouvernementales et des défauts de rentrées fiscales) et par les frais engagés pour la guerre menée contre les populations kurdes, ne pouvait pas jouer son rôle contra-cyclique. En 1999, le seul salut pour l'économie turque pouvait venir du commerce extérieur, favorisé en théorie par le renchérissement sur les marchés des changes du dollar et de l'euro par rapport à la livre turque. Mais la hausse des prix des matières premières et surtout des hydrocarbures payés en dollars au deuxième

¹ En 1999, l'Etat turc a engagé environ 1,8 milliard de dollars de dépenses exceptionnelles motivées par le tremblement de terre qui a frappé les provinces nord-occidentales. Seulement un gros tiers de cette somme a été prélevé sur le budget. Le solde a été financé par des prêts internationaux, des emprunts domestiques et la mise à contribution d'institutions et d'entreprises publiques.

² Entre 1997 et 1999, la Livre turque s'est dépréciée de 225 % par rapport au dollar. Rien qu'en 1999, cette monnaie a lâché plus de 87 % par rapport au billet vert.

³ Les exportations représentent près d'un tiers du PIB.

⁴ Les grandes entreprises industrielles ont amplement profité de la financiarisation croissante de l'économie. Près de 90 % des bénéfices des cinq cent principales sociétés industrielles turques en 1999 sont issus de leurs placements financiers.

⁵ La part du secteur public dans la production industrielle turque est tombée en 1999 à moins de 27 %.

⁶ En 1999, les bons du Trésor étaient rémunérés à un taux nominal d'environ 140 %.

semestre 1999 a inhibé toute velléité de relancer les exportations. Dès lors, pour vendre à l'étranger des produits compétitifs dans un environnement international marqué par la montée des protectionnismes et de la concurrence ainsi que par des termes monétaires d'échange défavorables, il fallait investir pour accroître la productivité du travail et pour investir, il fallait trouver des crédits à des prix non prohibitifs ou accéder aux aides de l'Etat. De tout ce qui a été écrit jusqu'ici, il en sort que ni l'une ni l'autre de ces deux conditions primordiales de la croissance n'étaient présentes. Ainsi, en 1999, parvenir à arrêter le conflit kurde revêtait, plus que jamais, un caractère d'urgence économique absolue. Première mesure successive à la reddition du PKK, la réduction de 4 % du budget du Ministère turc de la Défense⁷ au titre de l'année fiscale 2000.

ÖCALAN, LA NOUVELLE ARME DE L'ETAT TURC

Alors que la bataille fait toujours rage entre les quelques centaines de Kurdes encore en armes et les forces armées turques, la conversion kémaliste d'Apo ne pouvait pas tomber plus à propos pour l'Etat. La condamnation à mort d'Abdulhah Öcalan et les nombreuses opérations meurtrières de ratissage conduites par les militaires turcs contre les combattants kurdes traqués dans les montagnes ont une signification opposée et complémentaire. Öcalan, loin de représenter une menace pour l'Etat bourgeois turc, s'était proposé tout au long de son procès d'œuvrer à la réconciliation nationale. Plus utile vivant que mort pour Ankara, sa condamnation à la peine capitale n'était qu'un gage éphémère donné aux secteurs les plus nationalistes de l'échiquier politique turc, appelés à gouverner le pays (socialistes d'Eçevit et Loups gris). La raison d'Etat a dicté la décision de suspendre *sine die* l'exécution de la sentence. Öcalan, dont toute la stratégie défensive était axée autour de sa sauvegarde physique, ne rate aucune occasion de plaider les vertus du repentir. Ses aveux détaillés et ses multiples services rendus au projet étatique de « réconciliation nationale » se sont d'emblée traduits par la condamnation injurieuse des quelques rares combattants qui osaient refuser de déposer les armes et par

⁷ Le financement accordé par la Loi des finances 2000 au Ministère de la Défense s'élève à 7,609 milliards de dollars, contre 7,883 milliards de dollars en 1999.

l'indifférence affichée tout au long du procès à l'égard des prolétaires et de la petite paysannerie pauvre kurde. Pourtant, les raisons de la colère ont encore mûri et les exhortations à la paix lancées par le PKK⁸ et par Öcalan - cet huissier de faillite de sa propre organisation politique, de sa stratégie et de ses méthodes de lutte - n'y peuvent rien. L'acharnement à liquider les guérilleros qui ne veulent pas rendre de comptes à l'Etat, l'anéantissement sans pitié des militants (plusieurs dizaines de morts par semaine encore aujourd'hui⁹) qui, par le simple fait de résister, refusent de voir dénaturer leur engagement politique, le sens d'une vie de combat contre l'Etat turc, sont l'autre versant de cette grande entreprise de pacification dont Öcalan s'est fait le porte-parole. Ce faisant Öcalan aura une fois de plus trahi la cause du peuple kurde et ses militants les plus déterminés mais certainement pas les principes politiques étroitement nationalistes ayant toujours présidé l'action du PKK. La matrice stalinienne de ce parti est à la base de sa capacité de revirements d'alliances et de programmes ; du nationalisme kurde au nationalisme grand-turc, de l'athéisme à l'islamisme, du bellicisme au pacifisme, de l'éloge des dictatures les plus farouches au ralliement à la démocratie anglo-saxonne. La ligne rouge qui les relie, c'est la contre-révolution. La classe dirigeante turque agit dans l'affaire kurde avec une cohérence de fer, signe de sa fine intelligence politique, elle-même expression d'une formation sociale fondée sur une base économique capitaliste de plus en plus développée. Pivot sur l'échiquier régional, la Turquie se doit d'atténuer les aspérités intérieures afin de mobiliser toute sa puissance dans le grand jeu géopolitique en cours. La reddition militaire et sociale du Kurdistan s'inscrit dans ce cadre.

LE PKK, INSTRUMENT MILITAIRE DE LA DÉFAITE KURDE

⁸ « Dans toutes les langues, l'un des plus beaux mots est le mot 'paix'. L'humanité connaît l'importance de faire la paix à tout moment, car la paix est la condition du développement économique et de la prospérité sociale ». (Projet de paix du PKK adopté par le 7ème congrès extraordinaire de janvier 2000) « Développement économique » et « prospérité sociale » du mode de production capitaliste, bien sûr...

⁹ Entre le 1^{er} janvier et le 27 décembre 1999, 1 502 militants ont été exécutés par les forces armées turques.

Le PKK est longtemps parvenu à capter les énergies combattantes qui ne manquaient pas dans le prolétariat et la petite paysannerie pauvre kurdes, avivées par l'oppression nationale dont ils sont victimes. Le PKK s'est souvent approprié pour des raisons d'efficacité, sous prétexte de les structurer, les initiatives d'autodéfense villageoise contre la violence d'Etat, les confisquant dans une guerre frontale contre l'armée turque pour des objectifs contradictoires ou au rabais. Cela sans avoir démontré sur le terrain la capacité de protéger efficacement les populations des opérations de nettoyage des zones de combat. Son histoire de près de vingt ans accompagne certes celle de la révolte kurde mais elle en est aussi sa plus mauvaise expression. Depuis sa première embuscade tendue contre des militaires le 15 août 1984, ce groupe a cumulé les erreurs sur le plan militaire. Le choix de la guérilla menée hors des agglomérations urbaines s'est révélé désastreux. Peu à peu, les forces armées turques ont réussi à fixer les Kurdes en armes sur une ligne de front éloignée des villes kurdes et des villes de Turquie, où vit la moitié des Kurdes. Le départ des combattants vers d'autres pays de la région a été l'étape obligée suivante. Le bol d'air représenté par l'établissement d'une zone 'démilitarisée' entre la Turquie et l'Irak en territoire irakien suite à l'insurrection kurde du Nord de l'Irak de mars 1991 et à la guerre s'est traduit en un véritable piège dès que les deux factions kurdes irakiennes du PDK et de l'UPK, respectivement dirigées par Massoud Barzani et par Jalal Talabani, se sont unies dans la répression des militants du PKK. La guerre d'Irak a déterminé la création d'un véritable scénario catastrophe diplomatique. La Syrie, appartenant à la coalition dont fait partie la Turquie, a manifesté de plus en plus de signes d'intolérance vis-à-vis du PKK. Pourtant, ce parti n'avait jamais ménagé le soutien du million de Kurdes syriens au régime de Hafez el-Assad. Le PKK a également secondé les desseins géostratégiques du dictateur syrien. Il a été utilisé dans le contentieux avec la Turquie au sujet de la province d'Antalya (Antioche/Alexandrette) et surtout dans le conflit créé par le lancement du « Grand projet anatolien ». Au moyen d'un barrage de retenue en amont des eaux du Tigre et de l'Euphrate dans le Kurdistan turc, Ankara peut enfin interrompre à tout moment l'approvisionnement en eau de la Syrie. La crise

entre la Syrie et la Turquie s'est soldée par la capitulation de Damas. En 1998, Öcalan est expulsé de Syrie, quatre cents militants emprisonnés et les bases militaires du parti démantelées comme l'exigeait Ankara. Le sanctuaire du PKK sur la bande Nord de la Syrie, peuplée de Kurdes syriens, est ainsi neutralisé. L'épouvantable résultat du déracinement de la lutte armée et du cantonnement à une guerre de positions se voit surtout aujourd'hui. Les combattants montrent actuellement toute leur incapacité à mener à bien des opérations de guérilla urbaine et ne parviennent guère à porter le feu dans les villes turques.

LES NOMBREUSES ERRANCES POLITIQUES DU PKK

Les innombrables fautes militaires et diplomatiques ne sont qu'un reflet des erreurs de fond et des continuel errements politiques du PKK. Au fil des ans, cette organisation a sans cesse changé d'objectifs et d'alliances en semant la plus grande confusion dans les rangs kurdes. D'abord elle a affirmé se battre pour la constitution d'un Etat kurde unitaire ; puis elle s'est ralliée à la perspective de l'indépendance du seul Kurdistan de Turquie. Ensuite, le PKK a affiché le but d'une modeste autonomie administrative de l'Anatolie du sud-est et aujourd'hui, par la bouche de son Président et par les conclusions adoptées lors de son 7^{ème} Congrès de janvier 2000, il ne demande que le maintien de la reconnaissance linguistique octroyée depuis 1990 par les autorités turques. Après avoir répandu la haine des Kurdes vis-à-vis des prolétaires turcs, qui, au contraire, auraient du être appelés au combat commun contre les classes dominantes du pays, le PKK se fait le champion de l'unité nationale et, selon les propres mots de son chef, de la démocratie, de l'Etat kémaliste et du projet impérialiste grand-turc. Le Congrès joue la surenchère vis-à-vis de son propre Président emprisonné. Dans le texte final approuvé par les quelque mille délégués, l'histoire des Kurdes, depuis la bataille de Mantzikert (Malazgird, non loin du lac de Van) du 26 août 1071 entre les Seldjoukides et les Byzantins jusqu'en 1924, est présentée comme une succession d'épisodes d'union avec les Turcs. De 1924 à nos jours, les nouveaux historiens du PKK mentionnent la privation par les Turcs des « droits naturels » des

Kurdes mais, quand il s'agit d'indiquer les responsabilités d'une telle situation, ils se cantonnent à stigmatiser « les erreurs et l'incapacité des rébellions kurdes à résoudre la question ». Pourtant, il n'y a pas si longtemps, pendant les premiers mois de captivité d'Apo qui se prodiguait déjà en déclarations de fidélité à l'Etat turc, le PKK menait une campagne d'attentats contre des civils turcs qui a définitivement rendu vaine toute tentative de rapprochement dans et par la lutte entre les composantes turque et kurde du prolétariat et de la paysannerie pauvre de ce pays. Si les prolétaires turcs n'ont guère manifesté d'opposition vis-à-vis de la répression dirigée contre les Kurdes ; plus, si une partie non négligeable des classes opprimées turques a ouvertement soutenu la répression étatique et si, par conséquent, les classes opprimées d'origine turque partagent avec leurs propres classes dominantes la responsabilité de la répression des Kurdes, pour vaincre l'Etat et abattre le mode de production capitaliste il n'y a pas d'autre solution que la construction de l'unité révolutionnaire des prolétaires quelle que soient leur origine. Maintenant, le parti en décrépitude du prisonnier exemplaire de la Mer de Marmara proclame son amour pour les Turcs. Mais il le fait de la pire des façons : il propose aux Kurdes de s'identifier à l'Etat turc et tend la main à tous les Turcs, oppresseurs et partisans de la violence étatique contre les opprimés du Kurdistan compris. Si le PKK a failli à la tâche d'élargir le front de lutte contre l'Etat et le capital à l'ensemble des opprimés et des exploités de Turquie, aujourd'hui il sert sur un plateau la lutte kurde à l'Etat turc, tout comme il l'avait servie à tous les Etats 'alliés' du passé. En quinze ans de lutte armée, le parti est passé du soutien au camp russe à celui de l'Occident. Tour à tour, presque tous les pays capitalistes de la région (Irak, Syrie, Iran, Arménie, etc.) et au-delà (Grèce, Serbie, Roumanie, Bulgarie, Russie, etc.) se sont servis du PKK et de la cause kurde pour modifier la carte des rapports de forces. Et tous les Etats qui ont utilisé le PKK l'ont, à un moment où à un autre, trompé avec l'Etat turc. Le PKK, tel un triste pantin, a cru pouvoir jouer dans la cour des grands et s'est retrouvé cantonné au rôle de piètre instrument de second rang de la compétition impérialiste. Il suffit à ce propos de rappeler les péripéties liées au périple d'Öcalan après son

départ de Syrie. Les déclarations hypocrites des Etats européens sur les violations des droits de l'homme ne peuvent cacher leur fort intérêt économique pour Ankara. L'Allemagne, où résident plus de 500 000 Kurdes, a renoncé à demander l'extradition d'Öcalan lorsque celui-ci se trouvait en résidence surveillée à Rome. Berlin a préféré garantir la paix civile chez elle. La Grèce, base arrière des activités du PKK en Europe, a plié l'échine devant l'ennemi historique turc. L'Italie enfin s'est montrée fidèle à sa tradition manœuvrière, proclamant un principe et agissant dans l'ombre dans le sens opposé, quitte à se déclarer impuissante devant la situation. Tous ont prêté service à l'Etat turc triomphant. En définitive, contraint à son odyssée aérienne, celui qui voulait être traité à l'instar des Dieux n'a reçu aucune aide du ciel, contraint à la reddition de Nairobi. Öcalan ne devra sa survie qu'à la fin des révoltes kurdes. Allant d'échec en échec, le PKK a choisi de mener une politique faite de grands écarts. Cette politique va marquer sa fin par des scissions dictées par les différentes accointances de ses généraux en déshérence¹⁰. Apo avec la Turquie, Cemil Bayik avec la Syrie, Osman Öcalan avec l'Iran et les autres à l'avenant. Alors que le PKK changeait sans arrêt de tactique et de stratégie, le parti gardait comme seules constantes de son existence une discipline interne dictatoriale, toujours prête à réprimer sauvagement toute dissension, les trafics et le racket systématique des ouvriers kurdes à l'étranger (environ 250 millions de dollars par an,

¹⁰ Le recrutement de nouveaux adhérents a chuté de 80 % à 85 % en 1999. Les déserteurs ont augmenté de 230 %. Plus de 300 militants ont été exécutés par la police politique du PKK en 1999 car considérés peu fiables. Un groupe de 150 militants a quitté l'organisation pour poursuivre la lutte armée. En seulement un an, environ 800 d'entre eux ont fui les camps de l'organisation. Ces derniers temps, trois membres du Comité Central ont quitté le PKK. Les dissensions politiques (et 'financières') au sein du groupe ne font que s'aggraver. Osman Öcalan, le frère d'Apo, aurait bruyamment demandé le limogeage du Chef. A ce jour, près de 1 100 anciens membres du PKK ont demandé à la Cour de sûreté de l'Etat l'application de la loi pour les repentis. Pour près du quart d'entre eux, la requête a été acceptée, pour cent d'entre eux elle a été refusée. La Justice turque examine encore les cas restants.

selon les aveux d'Apo lui-même¹¹) ainsi que le culte religieux du Chef.

LA SOLUTION TURQUE DU PROBLÈME ANATOLIEN

Pendant que les opérations de l'Armée turque se multiplient et remportent des succès marqués à l'égard de combattants de moins en moins motivés, le dispositif de pacification s'enrichit de deux nouveaux outils. Le premier, c'est la carotte. Afin d'atténuer temporairement les effets du sous-développement des vingt-six provinces de l'Est et du Sud-Est anatolien (Adiyaman, Agri, Ardahan, Bayburt, Batman, Bingol, Bitlis, Diyarbakir, Elazig, Erzincan, Erzurum, Gumushane, Hakkari, Hatay, Iğdir, Kars, Mardin, Mus, Ordu, Siirt, Sivas, Sanliurfa, Sirmak, Tunceli, Van et Yozgat), les autorités turques ont mis sur pied un plan de subsides et de crédits d'un montant de 7,5 milliards de dollars, dont un milliard de dollars a été immédiatement débloqué lors de l'annonce officielle de la fin du mois de mars 1999. Le solde de cette somme a été activée avant décembre 1999. Au-delà de l'effet d'annonce, la réalité du plan n'échappe à personne. La somme débloquée est inférieure au coût militaire annuel de maintien de l'ordre dans la région. Elle est largement insuffisante pour développer l'économie de terres certes riches en main d'œuvre, en hydrocarbures et en eau, mais totalement arriérées du point de vue de l'appareil productif, de l'agriculture et des infrastructures. Le deuxième outil, dûment parrainé par Apo, est la nouvelle loi sur les repentis. « La loi sur le repentir est vraiment nécessaire et importante. Pour développer des démarches de paix, il faudrait frayer un chemin à cette loi », a-t-il déclaré avec son aplomb légendaire après son procès. En dépit des efforts d'Apo pour la présenter comme une concession turque, cette loi est un nouveau bâton destiné à parachever la destruction politique et militaire des Kurdes. En échange de la reddition et d'aveux circonstanciés, les combattants verraient leurs peines diminuées. Les peines capitales seraient transformées en prisons à vie et ces dernières

seraient converties en peines d'emprisonnement de quinze ans. Les peines de quinze ans seraient à leur tour muées en peines de six ans, etc. Même dans ce cas, rien de bien nouveau sous le soleil d'Ankara. Ces deux dernières années, plus de mille membres ou sympathisants du PKK se sont rendus aux forces armées turques en vue d'en bénéficier. La loi ne ferait donc qu'amplifier le mouvement de reddition déjà largement entamé en raison de la perte d'espoir et de perspective politique chez bon nombre de militants kurdes. Grâce à la gentille collaboration d'Öcalan, la Turquie peut présenter une loi de ce genre comme une main tendue au peuple kurde : c'est la seule triste, véritable, nouveauté.

UN ENVIRONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE FAVORABLE À LA TURQUIE

Sur le plan des équilibres géostratégiques, le tempo de la solution turque du problème anatolien ne pouvait être mieux choisi. La Turquie occupe dans la région un rôle majeur qui ira encore grandissant. C'est le seul Etat membre de l'Otan ayant augmenté les dépenses militaires de 1989 à 1999. Malgré une crise de régime chronique, la bourgeoisie turque et son Etat accumulent les réussites sur ce terrain. L'alliance stratégique avec Israël et la domestication de la Syrie traduisent bien le rôle central que la Turquie occupe désormais dans cette aire en vertu de ses prérogatives économiques, militaires, énergétiques et hydrauliques. La guerre d'Irak a permis à la Turquie de resserrer ses rapports avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Via sa participation active dans la guerre de Serbie, elle accélère le processus de son retour en force dans les Balkans. Au moyen de la polémique diplomatique avec l'Italie à propos de l'affaire Öcalan, elle prend un avantage tactique sur son nouvel adversaire direct dans la région¹². Par la même occasion, les révélations du chef du PKK ont permis à la Turquie de lancer une offensive diplomatique sans précédents contre la Grèce, accusée par Öcalan d'avoir soutenu son parti. En porte-à-faux aussi pour son soutien mou à la Serbie, Athènes a dû

¹¹ Selon les documents comptables saisis par la police française au domicile d'Irfam Balsak, l'un des hauts responsables de l'ACTKF (Association culturelle des travailleurs du Kurdistan en France, proche du PKK), le parti d'Apo avait 'collecté' dans l'Hexagone en 1997 quelque dix millions de francs.

¹² Après la neutralisation de la Grèce par la Turquie, l'Italie devient son principal concurrent à la fois diplomatique, militaire et commercial dans la Méditerranée orientale et dans la région de l'ex-Yougoslavie.

reconnaître les fautes commises vis-à-vis d'Ankara et a supplié la Turquie de relancer les relations bilatérales sur des bases amicales. En échange de la suspension de l'exécution de la peine de mort pour Apo, la Turquie s'apprête à rejoindre le juteux marché européen. Mais le plus beau de ses succès récents, a été le choix du tracé de l'oléoduc principal chargé de l'acheminement du pétrole de la Caspienne vers l'Occident entre Bakou et le port turc de Ceyhan sur la Méditerranée. Il s'agit là d'une première victoire décisive remportée sur la Russie et l'Iran au sujet de la maîtrise de l'énergie des pays de la zone caspienne appartenant à l'ex-Urss. Autour de l'exploitation des richesses en hydrocarbures de la Caspienne se recrée une zone d'influence turque fondée sur le détachement du Caucase et de l'Asie Centrale de l'aire russe. La deuxième guerre de Tchétchénie répond aussi à l'impératif pour la Russie de contenir l'expansion économique et diplomatique turque. La mise au pas du Kurdistan est une pièce maîtresse du plan. Une fois pacifiée l'Anatolie du Sud-Est, la deuxième armée de la région va en effet être entièrement disponible pour se consacrer à la sécurisation de la zone d'implantation des principaux pipelines. La signature d'un pacte d'assistance militaire réciproque entre la Turquie et la République azérie est une retombée diplomatique essentielle des nouveaux équilibres de la région. Signature du pacte qui a aussitôt ravivé le conflit entre l'Arménie, soutenue par la Russie, et l'Azerbaïdjan, nouveau satellite de la Turquie, pour le contrôle du Haut-Karabakh. Ce projet impérialiste grand-turc d'une fédération Grand-turque pilotée par Ankara est maintenant partagé par Apo. Dans ses déclarations finales au procès, il déplore en effet que Serbie, Chypre et Arménie puissent «utiliser le PKK» pour «développer davantage les contradictions traditionnelles entre la Turquie et les républiques turkmènes (certains pays du Caucase et des Balkans)».

LES VOYANTS ÉCONOMIQUES VIRENT PROGRESSIVEMENT AU VERT

Mais les succès turcs ne se limitent pas à la diplomatie, à la géopolitique régionale et à la mise au pas des Kurdes. Après la crise de 1999,

l'accumulation de capital¹³ montre des signes de reprise modérée. La cure d'amaigrissement des finances publiques et des régimes de protection sociale concoctée avec l'accord du FMI et de l'OCDE en 1998 commence à porter ses fruits (pour les détails, voir les encadrés extraits du dernier rapport OCDE sur la Turquie reproduits en fin de texte). Déjà en 1995, suite à la crise cyclique de l'accumulation de 1994, l'Etat était parvenu à compresser ses dépenses en ramenant le déficit budgétaire consolidé à des termes jugés acceptables par l'OCDE, mais dès 1996 il est repassé à 8,6 % du PIB pour ne jamais plus redescendre en dessous du seuil des 8 %. Le tremblement de terre de 1999 a de nouveau obligé l'Etat à accroître exceptionnellement ses dépenses. Mais dès cette année, les choses pourraient changer. Si au premier trimestre les dépenses de l'Etat central ont encore progressé de plus de 27 %, à près de 20 milliards de dollars, cela relève exclusivement de la hausse du paiement des intérêts sur emprunts contractés en 1999 (+71,5 % par rapport au premier trimestre de 1999). En revanche, les dépenses non imputables au paiement des intérêts et aux salaires des fonctionnaires ont chuté de plus de 6,4 % sur la même période, après avoir progressé entre 1986 et 1999 à un rythme annuel moyen de 15 %. Les dépenses pour les salariés de l'Etat et pour les investissements en équipements sont également en diminution : -10,9 % les premiers et -38,4 % les secondes par rapport au premier trimestre de l'an dernier. Parallèlement, la collecte fiscale – grâce aussi aux nouveaux impôts indirects sur les voitures individuelles et sur la propreté publique et directs sur les intérêts perçus introduits en Novembre dernier - est en forte progression de près de 65 %, à 10,4 milliards de dollars (13 % de plus de l'objectif gouvernemental)¹⁴. La reprise de l'activité économique devrait prolonger ce mouvement. Les revenus des privatisations

¹³ Selon une étude éditée récemment par la Banque Mondiale, avec une hausse moyenne annuelle de 4,3 % du PIB, la Turquie occupe la septième place dans le classement des pays qui ont connu la plus forte croissance de l'économie sur les 33 dernières années.

¹⁴ Sur les quatre premiers mois de 2000, les rentrées fiscales ont progressé de 141,3 % (110 % hors nouvelles taxes). Le produit de la TVA sur les marchandises turques a augmenté de 96,3 % et celui sur les marchandises importées a bondi de 143,9 %. Les impôts sur les placements financiers ont pour leur part rapporté 67 % de plus qu'entre janvier et avril 1999.

planifiées pour cette année (7,6 milliards de dollars en 2000 – égal à 3,5 % du PIB turc - et un total de 18 milliards de dollars en trois ans) devraient également soulager les caisses publiques. Fin avril, l'Etat avait déjà engrangé 5,3 milliards de dollars issus des privatisations réalisées sur les quatre premiers mois de l'année, soit plus de 70 % de l'objectif fixé pour l'ensemble de 2000. Ainsi, au 31 décembre, la somme dégagée par les privatisations devrait dépasser de beaucoup le montant prévu en début d'année. Au total, l'objectif de ramener le déficit budgétaire – encore grevé par les dépenses exceptionnelles liées au tremblement de terre – à des niveaux proches de ceux de 1998 (en dessous des 10 %, en baisse d'environ un tiers par rapport à 1999) apparaît accessible à ce stade. Le solde budgétaire courant, pour sa part, devrait repasser au vert (surplus de 3,7 % du PIB en 2000 hors dépenses pour le tremblement de terre, contre un déficit de 2,8 % du PIB en 1999) en élargissant les marges de manœuvre financière de l'Etat, presque nulles jusqu'ici. Sur les quatre premiers mois de l'année, le surplus budgétaire primaire (hors remboursement de la dette et hors paiement des intérêts de la dette) est passé au vert, à environ 6,3 milliards de dollars. Entre janvier et avril 1999, le budget primaire de l'Etat était dans le rouge de près de 400 millions de dollars. Sur le plan de l'inflation, en revanche, les objectifs fixés par le gouvernement (20 % en 2000) ne pourront en aucune mesure être atteints. Sur les trois premiers mois de l'année, la hausse des prix de gros correspond déjà aux deux tiers de l'inflation programmée sur l'ensemble de l'année. En 2000, la dépréciation des marchandises libellées en Livres turques devrait approcher les 55 à 60 %, trois fois plus que l'inflation planifiée par le gouvernement, mais en baisse d'environ 20 % par rapport à celle enregistrée en 1999. Au chapitre des embellies, il faut inscrire aussi la baisse des taux d'intérêt (40 % aujourd'hui, contre un sommet de 140 % en 1999) et le ralentissement sensible de la dépréciation de la Livre sur les marchés des changes (environ 20 % en 2000 sur le dollar, contre près de 90 % en 1999)¹⁵. En dépit du

raffermissement de la Livre, les exportations se sont accrues de 2,6 % entre janvier et avril. Entraînées par la reprise économique et par le renforcement de la Livre, les importations sont également en forte hausse. Ce qui a provoqué, en mars, une nouvelle augmentation record du déficit de la balance commerciale : +202 %, à 1,9 milliard de dollars. La production industrielle a cru de 3,2 % au premier trimestre (contre une baisse de 9,6 % sur la même période de 1999), pourcentage globalement en ligne avec la prévision officielle d'une hausse de 5,5 % du PIB en 2000. Le taux d'utilisation des équipements de production a atteint les 72,8 % au premier trimestre, en hausse de 2,5 % sur la même période de 1999. Les bénéficiaires des cent premières sociétés turques par capitalisation boursière devraient croître selon la banque d'affaires américaine Morgan Stanley Dean Witter (MSDW) de 8 % en 2000. Les firmes industrielles privées devraient connaître la plus forte hausse des profits : +27 %, contre une baisse de 5 % pour les banques commerciales. On escompte une augmentation de plus de 12 % de l'investissement productif total. Naturellement, les prolétaires ne figurent pas parmi les invités à la fête. Les patrons et le gouvernement ont déjà déclaré que même un relèvement des salaires égal à la moitié de l'inflation attendue serait inacceptable. Pourtant, la masse salariale pèse à hauteur de seulement 10 % des coûts totaux de production en Turquie. Les patrons peuvent dormir tranquilles car les seuls à avoir pris au sérieux l'objectif gouvernemental d'inflation de 20 % sur l'année, ce sont les syndicats¹⁶. Ceux du secteur public, en effet, ont avancé l'audacieuse 'revendication' de 20 % de hausse des salaires pour 2000... Ceux de l'industrie feront certainement moins bien que leurs homologues du secteur public si l'on en juge par ce qui s'est passé l'an dernier. En 1999, le salaire minimum n'a augmenté que de 25 % pour une augmentation des prix à la consommation proche de 70 %. Approximativement 42 % des travailleurs de l'industrie manufacturière sont rémunérés au SMIC turc. Pour sa part, le chômage officiel,

la parité de la Livre...

¹⁵ Par ailleurs, les réserves totales en devises étrangères et en or de la Banque centrale et des banques commerciales ont augmenté de près de 16 % en 2000, à plus de 34 milliards de dollars soit 17 % environ du PIB. Aujourd'hui, elles s'élèvent à près de 40 milliards de dollars. Des moyens supplémentaires pour défendre

¹⁶ Les syndicats ont un rôle mineur dans la négociation entre patrons et salariés. Le pourcentage de travailleurs couverts par des accords de branche ou de secteur (environ 1,2 million de salariés) ne dépasse pas les 8,7 % du total de la force de travail non-agricole et 5,2 % de l'ensemble des salariés.

toujours selon les experts de MSDW, ne reculerait presque pas (de 7,6 % de la population active en 1999 à 7,5 % en 2000).

REPRENDRE TOUT DE ZÉRO

La situation qui s'est créée n'est guère propice au maintien de la lutte armée. La majorité des Kurdes de Turquie s'est lassée d'une guerre qui ne lui appartient plus et qui lui a sucé tant d'énergies pour un si mauvais résultat. Les combattants encore mobilisés sont confrontés à une alternative qui n'a rien d'attrayant. Ou bien se rendre dans l'humiliation et le repentir, selon les nouvelles directives du chef, ou bien mourir au combat en servant jusqu'au bout les marionnettistes actuels du PKK, ou bien se mettre au service de la Turquie triomphante, ou bien devenir les troupes d'assaut de l'un des Etats adversaires de la Turquie¹⁷. Dans les deux cas, les raisons sociales et politiques qui ont initié la révolte des populations kurdes de Turquie auront complètement disparu. Seule restera dans la tête des meilleurs combattants une volonté de vengeance. Désir fondé mais, dans les conditions actuelles, politiquement inopérant. Cette misérable perspective doit être rapidement refusée par les militants sincères de la cause kurde. Dans l'immédiat, la première tâche consiste à se soustraire le plus vite possible au contrôle des deux fractions principales du PKK. D'une part, ne pas se rendre aux troupes turques, ne pas dénoncer ses camarades ni s'auto-accuser, ne pas livrer les armes, rentrer au Kurdistan si s'est possible ou partir à l'étranger. D'autre part, refuser de mourir pour les intérêts d'un autre Etat oppresseur ; renverser, si l'occasion se présente, les chefs qui monnaient la vie des militants avec tel ou tel nouveau protecteur ou désertier le PKK. Une fois réalisées ces premiers objectifs, une fois protégés les militants, il faut reprendre le combat car ses raisons sociales et politiques sont toujours là. Mais pour relancer, cette fois-ci efficacement, la lutte, encore faut-il s'expliquer et expliquer à la population kurde pourquoi la défaite est arrivée, réviser les objectifs et les moyens employés jusqu'ici. La raison principale de la déroute

¹⁷ Aujourd'hui, l'Iran des Mollahs semble être devenu le nouveau grand 'protecteur' du PKK. Par son soutien à la fraction qui prône la poursuite de la lutte armée, ce pays cherche notamment à maintenir des foyers de conflit sur le tracé du pipeline Ceyhan-Bakou.

actuelle s'appelle PKK. Cette organisation, qui a su s'alimenter des meilleures énergies des Kurdes de Turquie, a, dès ses débuts, bloqué la lutte sur un programme et des moyens pour le poursuivre erronés. Le Kurdistan comme libre entité administrative, fondée sur la plus complète égalité entre les populations résidentes et les populations voisines, étendue sur tout le territoire habité par les Kurdes n'existera jamais dans le cadre du capitalisme. Le Kurdistan s'étale sur des régions frontalières de quatre Etats capitalistes en permanent conflit économique et militaire (Syrie, Irak, Iran et Turquie). Riche en matières premières et particulièrement en pétrole et en eau (les grands fleuves nourriciers Tigre et Euphrate naissent sur les montagnes kurdes), le Kurdistan est un enjeu central pour les pays capitalistes concurrents de la région. La lutte kurde, faite d'innombrables révoltes écrasées depuis le début du siècle, est frappée par cette malédiction économique et géostratégique. Cela ne nous conduit aucunement à élever l'impuissance en principe politique, encore moins à devoir nous accommoder de l'état de choses présent. C'est pourquoi, seule la fraternisation internationaliste des prolétaires et des paysans pauvres de toute la région, unis dans une même lutte contre leur bourgeoisie respective, peut modifier les termes du combat. Si un Kurdistan indépendant n'a aucune chance de voir le jour dans le cadre du capitalisme, la lutte émancipatrice des prolétaires et des petits paysans pauvres kurdes peut servir de solide point d'appui aux combats de tous les opprimés de cette aire. La perspective révolutionnaire doit être impérativement étendue à cette échelle. La juste cause des Kurdes, libérés des groupes et des partis qui l'ont amenée à l'échec, doit être soudée à celle de la révolution communiste internationale. Les énergies pour cette lutte ne manquent pas : les Kurdes sont présents en nombre dans tous les Etats de la région et dans les principaux pays européens. En particulier, pour les Kurdes du Kurdistan turc, il faut impérativement retrouver le chemin de l'action commune avec les Kurdes qui vivent dans les villes turques et, par leur intermédiaire, avec les prolétaires turcs. L'horizon du combat de classe contre toutes les oppressions s'ouvrirait alors au-delà des montagnes du Kurdistan, au cœur même des grandes villes de l'Ouest. Si les ouvriers turcs n'ont pas manifesté jusqu'ici la nécessaire solidarité envers leurs frères de classe kurdes

opprimés, si, au contraire, ils se sont trop souvent rangés aux côtés de leur propre bourgeoisie dans l'entreprise de répression des populations kurdes, il n'en demeure pas moins que les bases matérielles d'une lutte commune contre les classes dominantes et l'Etat turc sont présentes plus que jamais. Fort de trente-cinq millions de travailleurs auxquels s'ajoutent chaque année un million et demi de nouveaux arrivants sur le marché du travail salarié, le prolétariat de Turquie possède une énorme force potentielle. Pendant que la Turquie rentre dans la cour des pays capitalistes les plus développés, sa classe ouvrière est toujours traitée à coups de bas salaires¹⁸, de rudes conditions de travail, d'une protection sociale dérisoire, de répression et de licenciements disciplinaires. Et ce ne sont certes pas les syndicats de ce pays qui peuvent en assurer la défense car ils sont, comme partout ailleurs, des organes étatiques de contrôle de la classe ouvrière. Ainsi, reprendre la lutte ne signifie pas relancer tout de suite la lutte armée, privée pour l'instant du soutien de la population kurde et perçue avec une hostilité croissante par les prolétaires turcs¹⁹, mais retisser les liens de classe nécessaires aux combats de demain. Relancer au Kurdistan les luttes de masse –légales et illégales - contre les différents aspects de l'oppression turque, encourager l'essor de grèves dans toute la Turquie contre l'exploitation, inciter la jeunesse prolétarienne à s'organiser et se rebeller contre le chômage et la précarité, voilà quelques idées simples pour reprendre la lutte. Pour ce faire, il est urgent de s'organiser de nouveau, cette fois-ci en dehors des groupes, des associations, des syndicats et des partis qui ont porté le combat kurde à la défaite.

Bruxelles, Paris, Mai 2000

¹⁸ A titre de comparaison, alors qu'un ouvrier allemand doit travailler pendant 437 heures pour s'acheter une voiture, un ouvrier de Turquie doit travailler pendant 3 624 heures. Toujours pour s'acheter une voiture, un ouvrier de Turquie doit travailler 4,6 fois plus d'heures que son homologue britannique, 4 fois plus que l'ouvrier italien et 6,1 fois plus qu'un ouvrier américain.

¹⁹ Les attentats réalisés contre des cafés fréquentés par des Turcs, des grands magasins, des autobus ou autres ne font qu'isoler davantage les Kurdes du reste des prolétaires et des paysans pauvres de ce pays.

Veure moyenn de la PIB turque	1 US\$	en %
Agriculture 1994	28000	14
Industrie 1995	46000	27
BTP 1996	81000	6
Transports 1997	151000	13
Distribution 1998	261500	22
Secteur financier 1999	490000	6
Administrations publiques		8
Tourisme		4

APPENDICE

LE PROGRAMME DE STABILISATION 1998-2000

Les objectifs poursuivis :

- ramener la hausse des prix de gros, qui atteignait plus de 90 % en 1997, à moins de 10 % avant la fin 2000 ;
- faire passer l'excédent du budget primaire, proche de l'équilibre en 1997, à plus de 4 % du PIB en 1998 et maintenir ce niveau pendant le processus de désinflation.

Moyens macro-économiques :

Pour obtenir une amélioration du budget primaire :

- accroître les recettes fiscales et accentuer les compressions des dépenses ;
- mettre un terme aux emprunts de la Banque centrale par le biais d'un protocole entre le ministère des Finances et la Banque centrale sur les avances à court terme ;
- étant donné l'importance des entrées de capitaux, restreindre au plan monétaire l'expansion des actifs intérieurs nets, et maintenir le taux de change à un niveau compatible avec les objectifs d'inflation.

Réformes structurelles :

Ces réformes visent à accroître la crédibilité et encourager la confiance des agents privés ; il s'agit notamment:

- de rattacher les salaires du secteur public et les prix de soutien agricoles aux objectifs d'inflation et non à l'inflation passée ;
- d'accélérer les privatisations, pour réduire les besoins d'emprunt et promouvoir l'efficacité économique ;
- de résorber rapidement les déficits de la sécurité sociale, ce qui implique de relever l'âge minimum de la retraite et la durée de cotisation minimale, de rallonger la période de référence pour le calcul des prestations de retraite et de relever le plafond des salaires soumis à contribution ;
- de réformer le régime fiscal en raccourcissant le délai entre l'accumulation des obligations fiscales et leur paiement, tout en diminuant les

taux d'imposition afin d'élargir la base d'imposition ;

- de renforcer le secteur bancaire et la surveillance bancaire en veillant à ce que les normes d'adéquation des fonds propres soient appliquées de façon plus stricte et en réduisant la limite supérieure des positions ouvertes en devises des banques.

En juin 1998, un Mémoire de politique économique a donné des éclaircissements sur les engagements prévus dans le plan d'origine sur trois ans. Il a en outre renforcé le programme en adoptant le principe d'une divulgation dans le public d'objectifs trimestriels concernant le budget, les emprunts intérieurs, les privatisations et l'évolution de la monnaie centrale. Depuis juin 1998, ces objectifs trimestriels sont contrôlés par des agents du Fonds monétaire international, et les conclusions de ces derniers sont rendues publiques.

Plusieurs modifications ont dû être apportées au programme au deuxième semestre de 1998 afin de tenir compte de la détérioration de la situation sur le marché mondial. Premièrement, le plafonnement des actifs intérieurs nets de la Banque centrale a été réduit par rapport au plan d'origine. Deuxièmement, la gestion du taux de change a été davantage orientée vers le maintien de la compétitivité internationale que vers la lutte contre l'inflation. Sur le plan budgétaire, les engagements des autorités ont été confirmés. Toutefois, face à une augmentation imprévue des dépenses publiques dans le secteur de l'agriculture, il a fallu réduire d'autres dépenses.

RÉFORME RETRAITES PRÉCONISÉE PAR L'OCDE

Stabilisation du régime par répartition

- Relèvement de l'âge de la retraite jusqu'à 60 ans pour les travailleurs en place et graduellement augmenté jusqu'à 65 ans pour les futurs travailleurs et allongement, jusqu'à, respectivement, 30 et 35 ans, de la période d'affiliation requise pour avoir droit à une

pension à taux plein. Le passage à ces nouveaux paramètres devrait être rapide.

- Révision de la formule de calcul des prestations afin de réduire les distorsions qui encouragent à la fois la retraite anticipée et la sous-déclaration des revenus. Il faudra pour cela maintenir un taux constant de prestations et choisir comme salaire de référence le revenu moyen sur la vie entière. L'indexation sur l'IPC pourrait aussi contribuer à contrôler les coûts des pensions.
- Amélioration des taux de recouvrement des cotisations par le biais de la réforme institutionnelle. Cela devrait permettre en fin de compte de réduire les taux de cotisation contractuels, ce qui améliorerait à son tour les incitations à verser les cotisations dues.

Préfinancement partiel des retraites publiques

- Établir un fonds en prévision des prestations futures, en plus de l'élargissement de la couverture du système. Toutes les recettes des contributions résultant de l'élargissement de la couverture du système - que celui-ci soit dû à une progression des taux de déclaration, une augmentation des taux d'activité des femmes ou un relèvement du plafond des cotisations - devraient être utilisées à cette fin. Cela permettra d'éviter tout accroissement futur de la dette au titre des pensions non financées, assurant ainsi un régime plus durable.
- Faire en sorte que la gestion de ce fonds soit libre de toute ingérence politique.

Etablissement d'un nouveau régime privé

- Établir un deuxième régime privé, afin d'élargir la base du revenu de la retraite et de mieux diversifier les risques.
- Permettre la mise en place de plans professionnels ou individuels. Un plan d'épargne individuel obligatoire à cotisations définies, avec des possibilités de sortie pour les plans professionnels, serait sans doute la formule qui donnerait le plus de flexibilité et permettrait la couverture la plus large.
- Fournir des subventions pour accroître les économies des investisseurs les plus mal lotis dans les plans individuels, tout en permettant la déduction du revenu imposable des cotisations aux plans professionnels. - Réduire l'inflation sur une base durable et établir un cadre réglementaire moderne et efficace pour

les marchés financiers. Ce sont là des conditions préalables à un élargissement du dispositif privé.

Expansion de la protection sociale

- Mettre en place un volet d'assistance sociale assurant, sur la base d'un critère de ressources, peut-être la moitié du salaire minimum sous la forme d'une garantie. Cette aide s'adressera à ceux qui n'ont jamais travaillé ou n'ont pas travaillé suffisamment longtemps, tout en représentant une couverture contre les risques du marché pour les plans à cotisations définies.
- Mettre en place un système d'assurance chômage minimal afin d'indemniser les travailleurs qui utilisent actuellement de facto la préretraite comme protection contre le risque de chômage.
- Renforcer l'appareil administratif afin de minimiser l'aléa moral inhérent à cette Protection sociale supplémentaire.

RÉFORMES SANTÉ PRÉCONISÉES PAR L'OCDE

Couverture universelle de l'assurance maladie

- Mettre en place un système général d'assurance maladie et faire en sorte que puissent en bénéficier les groupes non assurés par les organismes de sécurité sociale. Ultérieurement, intégrer la branche maladie des organismes de sécurité sociale dans le système général d'assurance maladie.
- Introduire des subventions liées au niveau des ressources pour financer les droits d'entrée des groupes à faible revenu. Transférer des ressources du budget général actuellement utilisées pour la fourniture directe de services - mises à part celles consacrées à la santé publique - au système général d'assurance maladie.

Introduire la concurrence dans la prestation des soins de santé

- Développer l'offre marchande de services de santé au moyen d'appels à la concurrence entre le système général d'assurance maladie et les prestataires publics et privés. Les Directions provinciales de la santé du ministère de la Santé devraient être chargées de négocier ces

marchés sur une base régionale, au nom de la caisse d'assurance.

- Réorganiser les hôpitaux publics en tant qu'entreprises de santé de façon à leur permettre de concurrencer les fournisseurs privés. Les entreprises de santé devraient pouvoir avoir accès au savoir-faire technique dans la gestion du secteur de la santé.
- Dissocier la fourniture de services médicaux des organismes de sécurité sociale de leurs activités de financement, en assurant l'intégration de ces activités dans le système général d'assurance et en soumettant les fournisseurs des organismes de sécurité sociale au processus général d'appel à la concurrence.

Etablir un système de soins primaires et préventifs

- Renforcer la fonction du médecin de famille et financer ses services au moyen de paiements à la capitation couverts par le système général d'assurance maladie.
- Faire en sorte que les médecins de famille aient une fonction de filtrage et d'orientation vers les spécialistes et les hôpitaux et suivre l'état de santé de leurs patients en s'informant sur les services fournis par les spécialistes. Inciter les médecins de famille à réduire le plus possible les renvois vers des spécialistes et hôpitaux.
- Orienter davantage la politique de santé publique vers les soins préventifs, y compris l'amélioration des soins prénataux et des soins aux nouveau-nés, et la promotion de campagnes anti-tabac.

Contrôle des coûts pharmaceutiques

- Réexaminer les facteurs qui ont entraîné la forte augmentation des coûts pharmaceutiques publics.
- Remédier à la tendance à la hausse des coûts dans la consommation de médicaments, leur fabrication et leur emballage, notamment grâce à de meilleures négociations avec les sociétés pharmaceutiques.

LA SÉCURITÉ SOCIALE EN TURQUIE : ASSURANCE SOCIALE OU FINANCEMENT PAR L'IMPÔT ?

La protection sociale peut être financée soit par des cotisations distinctes spécialement affectées à des systèmes d'assurance sociale soit sur le budget général en utilisant les recettes fiscales. L'assurance sociale turque était conçue initialement comme un système d'assurance sociale par capitalisation et a fini par être géré comme un système de répartition financé en partie par l'État. Des pensions ont été versées aux retraités dès le départ avant même que la totalité des droits aient été établis, ce qui a conduit à l'accumulation d'obligations non financées. Les cotisations aux caisses d'assurance (organismes de sécurité sociale) par les actifs assurés sont utilisées pour financer les prestations des retraités, des malades et des personnes à charge. Les caisses de retraite et de santé sont en principe séparées et les organismes de sécurité sociale sont censés maintenir ces caisses en équilibre actuariel en fixant des primes appropriées. Dans la pratique, ces caisses ont enregistré des déficits croissants, exigeant des transferts importants de l'État dans les deux cas. On compte trois organismes de sécurité sociale : l'Institution de sécurité sociale (SSK), Bag-Kur (BK) et Emekli Sandigi (ES). SSK représente 60 % environ de la population assurée, couvrant les salariés ainsi qu'une branche volontaire des anciens affiliés au chômage. BK et ES représentent 20 % environ de la population assurée, le premier couvrant les travailleurs indépendants y compris les agriculteurs, ainsi que les chômeurs et leurs femmes, qui peuvent cotiser volontairement, et le deuxième couvrant les militaires et les fonctionnaires publics. Deux autres éléments, relativement peu importants, du système de sécurité sociale sont les caisses professionnelles (1) et les institutions d'assurance vie privées (2).

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME SONT LES SUIVANTES :

Cotisations

Le système de cotisations varie en fonction de la caisse. Pour le SSK, un taux de cotisation de 33.5 à 39 % (14 % pour les salariés et 19 à 25 % pour les employeurs) est appliqué aux rémunérations jusqu'à un certain plafond (c'est-à-dire le montant des rémunérations assurables). Ce plafond est fixé par le gouvernement à un faible niveau par rapport aux gains moyens mais peut varier sensiblement au

fil du temps. Il est égal actuellement à 2-3 fois le salaire minimum. Pour le BK, un taux de cotisation de 32 % est appliqué à plusieurs tranches de revenu, la première correspondant au revenu déclaré à l'entrée. Les affiliés sont ensuite transférés progressivement dans des tranches de revenu plus élevées sur une période de six années, jusqu'à un 'plancher' intermédiaire. Ils peuvent alors choisir soit de monter encore dans l'échelle des revenus jusqu'à atteindre un 'plafond', augmentant ainsi leurs gains assurables pour le calcul de la pension. Les cotisations à l'ES sont de 35 % (15 % pour les salariés et 20 % pour les employeurs (3)) des salaires, sans plafonnement. Dans SSK et BK, les deux-tiers environ du taux global de cotisation vont aux caisses de retraite, l'autre tiers à la santé. Dans l'EK, les membres paient une seule prime groupée pour les pensions et la santé. Le recouvrement des cotisations et leur couverture ne sont guère satisfaisants pour les deux premiers organismes, en particulier en ce qui concerne les entreprises économiques d'État, pour lesquelles des taux d'intérêt réels négatifs ont été appliqués par le passé aux arriérés de cotisations. Les taux d'intérêt sur les paiements en retard ont été sensiblement accrus récemment dans SSK. Actuellement, les taux de recouvrement des cotisations pour le SSK sont de 85 % et pour le BK de 50 % pour les travailleurs indépendants et de 32 % pour les agriculteurs. Le relèvement des cotisations à l'ES est assuré mais le déficit de cette caisse représente néanmoins la moitié du déficit national total de la sécurité sociale.

Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont assises sur un niveau ajusté des revenus assurables mais la formule de calcul varie dans les trois systèmes. Parmi les principaux aspects, on peut citer les suivants :

- Il n'y a pas d'âge de retraite minimal : dans le SSK, les affiliés peuvent prendre leur retraite après une période de cotisation de 5 000 jours, soit moins de 14 ans, à condition qu'ils aient été assurés (c'est-à-dire immatriculés dans le système) (4) pendant au moins 20 ans pour les femmes et 25 ans pour les hommes (5), ou qu'ils aient atteint l'âge de 50 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes. La retraite après une période de cotisation de seulement 10 ans est autorisée pour les travailleurs ayant atteint 50 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes et ayant été

assurés pendant au moins 15 ans. Dans le BK et l'ES, chacun peut prendre sa retraite après une période d'affiliation de 20 ans pour les femmes et de 25 ans pour les hommes, mais pour les hommes de 55 ans et pour les femmes de 50 ans, la période d'affiliation est ramenée à 14 ans. L'âge moyen de la retraite en 1998 était faible : 48 ans pour les femmes et 51 ans pour les hommes (6).

- Les prestations sont fondées sur les gains assurables durant une courte période de référence : les cinq dernières années du revenu assurable (faible rémunération) jusqu'à 10 années (rémunération plus élevée) pour le SSK; l'année précédente pour le BK et le salaire mensuel précédent pour l'ES.
- Les droits à pension s'accroissent à un rythme très généreux. Tous les organismes multiplient le revenu assurable par un taux de remplacement de 60, 70 et 75 % respectivement pour le SSK, le BK et l'ES (représentant le revenu 'plein') à la retraite. Pour le SSK, le taux de remplacement est accru de 1 % pour chaque 240 jours de cotisation supplémentaires (8 mois) au-delà de 5 000 jours. Pour le BK et l'ES, il est accru de 1 % pour chaque année supplémentaire au-delà de 20/25 ans pour les hommes/femmes. Dans les trois systèmes, ce taux est majoré de 1 % par an pour ceux devant travailler au-delà de l'âge normal de la retraite, 50 ans pour les femmes et 53 ans pour les hommes, jusqu'à concurrence d'un certain plafond (85, 90 et 100 %, respectivement pour le SSK, le BK et l'ES). Ainsi les affiliés accumulent sous forme de points de retraite entre 3 et pas moins de 5 % du revenu assurable par année de cotisation, ce qui est beaucoup par rapport aux autres pays. Les taux d'accumulation peuvent être encore plus élevés pour des périodes de travail plus courtes (7).
- Le revenu assurable étant faible, les prestations tendent à être peu élevées : en 1998, les prestations moyennes variaient entre 188 dollars par mois environ pour le SSK, à 121 dollars pour le BK, et 237 dollars pour l'ES (36, 23 et 45 %, respectivement, du salaire net moyen). En principe, les prestations sont indexées sur les salaires dans la fonction publique, mais le gouvernement intervient aussi. Dans le cas du SSK et du BK, les pensions incluent une majoration forfaitaire, le

SYZ, (financée sur le budget des organismes de sécurité sociale) : cette majoration n'est pas liée aux cotisations et a été introduite pour compenser en partie la baisse en valeur réelle des traitements dans la fonction publique. Le montant de cette majoration varie sensiblement d'une année sur l'autre et a récemment été gelé en termes nominaux. Du fait des fluctuations du taux de cotisation et du montant du SYZ, la valeur des droits à pension est difficile à prévoir d'une année sur l'autre (en particulier pour le SSK), ce qui rend le calcul de la rentabilité passée et future des cotisations assez difficile. Cependant, en général, la brièveté des périodes de cotisation et des périodes de référence, le faible niveau moyen de l'âge de la retraite (et par conséquent la longue période de versement des pensions, qui peut aller jusqu'à 30-35 ans dans nombre de cas) impliquent que les affiliés reçoivent durant leur vie des revenus généreux sous la forme de pensions par rapport aux cotisations qu'ils ont versées pendant leur vie active.

Prestations de santé

- Le SSK assure gratuitement des soins de santé à ses affiliés dans ses propres hôpitaux. Les installations du SSK sous-traient également la fourniture de services aux autres organismes de sécurité sociale (ES et BK). Les dépenses de santé des membres actifs de la fonction publique sont directement financées par les ministères dont relèvent ces fonctionnaires, alors que les retraités et leurs personnes à charge restent à la charge de l'ES. Dans le BK, les dépenses d'assurance maladie ont fortement augmenté en 1997 et 1998. La couverture des services de santé a été étendue aux affiliés du BK appartenant au secteur rural seulement en novembre 1998 et l'incidence de cette dernière mesure n'est pas encore connue. Le grand nombre de personnes à charge et de 'pseudo-personnes' à charge dans les organismes de sécurité sociale élargit sensiblement la couverture des services de santé : un grand nombre de travailleurs du secteur informel sont couverts en tant que retraités ou en tant que personnes à charge ou grâce à l'utilisation frauduleuse de cartes ne leur appartenant pas.

1. On compte 22 caisses de retraite financées par les employeurs, qui sont essentiellement gérées par des banques et des entreprises pour leur propre

personnel et qui sont régies par la loi relative au SSK. Les affiliés à ces caisses ne sont pas obligés de s'enregistrer auprès du SSK, mais leur employeur doit fournir les mêmes prestations que le SSK et les taux de cotisation et la réglementation des prestations sont identiques. Un grand nombre d'employeurs assurés par le SSK versent des prestations complémentaires et ont établi des dispositifs de retraite professionnels pour leurs salariés les plus âgés.

2. En 1996, on comptait 34 sociétés dépendantes du Trésor qui fournissaient des polices d'assurance vie. Le principal type de police est généralement souscrit pour dix ans. Des avantages fiscaux sont applicables à cette police. Cependant, le niveau élevé d'inflation et la gestion inadéquate des services ont conduit à d'importantes méventes et à des résultats décevants. Le marché est caractérisé par le nombre important de souscriptions

3. La partie de l'employeur varie en fonction de la prime versée par les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui dépend à son tour des risques inhérents à l'emploi.

4. La principale raison de la distinction entre la période d'affiliation et la période (de travail) assurée tient au fait que les travailleurs occasionnels affiliés au SSK peuvent ne pas travailler pendant toute l'année en raison du caractère saisonnier de leur emploi.

5. Avec un âge minimum d'activité porté à 18 ans, ceci implique un âge minimum de retraite de 38 ans pour les femmes et de 43 ans pour les hommes.

6. Pondérations moyennes pour le SSK, le BK et l'ES. Pour le SSK seul, l'âge moyen de la retraite est de 50 ans et la période moyenne d'affiliation est de 20 ans.

7. Pour le SSK, après une période d'affiliation de 10 ans (et à l'âge de 50 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes), le taux de remplacement est diminué de 1 % pour chaque période de 240 jours (2/3 d'une année) manquante par rapport à la période minimale normale de cotisation de 14 ans. Ainsi, pour une période d'affiliation de 10 ans, le taux de remplacement serait réduit de seulement 6 points de pourcentage, c'est-à-dire ramené à 54 %. Cela correspond à peu près à un taux d'acquisition de droits à pension de 5.5 %, contre 4.25 pour la période d'affiliation normale de 14 ans, donnant droit à un taux de remplacement de 60 %.

OFFRE ET RATIONNEMENT DES SERVICES DE SANTÉ

Services hospitaliers

Les équipements hospitaliers sont en nombre limité, répartis inégalement au travers du pays et gérés peu efficacement. Le nombre de lits par habitant est faible par rapport aux autres pays de l'OCDE (2.5 lits pour 1 000 habitants) et est inférieur à l'objectif de l'OMS pour les pays en développement (3 pour 1 000). Ils sont situés essentiellement dans les trois grandes villes, qui disposaient de 36 % de la capacité en 1998 pour seulement 25 % de la population. Les lits d'hôpitaux sont en nombre limité dans les zones éloignées et 10 pour cent de la population vivent dans des provinces où il y a seulement 1 lit pour 1 000. En outre, l'utilisation inefficace des ressources hospitalières et la pénurie de médecins se sont traduites par un taux d'occupation des lits moyen de 58 % dans grand nombre d'établissements hospitaliers, ce qui a conduit à une demande refoulée de services et à des retards dans les traitements, en particulier dans les zones rurales. La confiance du public dans la qualité des services hospitaliers publics semble s'être dégradée. Face en partie à cette situation, l'offre de services hospitaliers privés a augmenté. Ces services sont achetés essentiellement par les nouveaux régimes privés d'assurance maladie, mais surtout, par les groupes de la population à revenu élevé qui les paient eux-mêmes. Quelques hôpitaux privés offrent maintenant des services de qualité internationale à des tarifs bien supérieurs au taux standard et fournissent des soins de qualité pour les personnes fortunées qui seraient autrement parties à l'étranger. Malgré l'augmentation de l'offre privée, l'essentiel des services hospitaliers sont fournis par le SSK, le gouvernement, les hôpitaux universitaires et militaires qui sont directement subventionnés à des degrés divers. 60 % des coûts des hôpitaux publics sont directement financés sur le budget général. Les 40 % restants sont facturés aux patients, qui sont intégralement remboursés par la sécurité sociale. Les autres paiements à la charge des patients correspondent à des services qui ne sont pas remboursés par la sécurité sociale, les hôpitaux publics et les hôpitaux du SSK ayant essayé d'accroître leurs recettes en offrant des services et des soins rémunérés (par exemple environnement

plus confortable). C'est en grande partie en raison de la croissance rapide de ces services et installations non remboursables que la partie des recettes y afférentes s'est accrue de 13 % en 1992 à 25 % des ressources financières totales en 1996 pour les hôpitaux publics et de 37 % en 1992 à 66 % en 1996 pour les hôpitaux universitaires.

Services ambulatoires et services des médecins

La Turquie compte 12 médecins pour 10 000 personnes, soit considérablement moins que la moyenne des pays de l'OCDE (27 pour 10 000). A peu près la moitié des médecins se trouvent dans les trois grandes villes (et le taux est encore plus élevé pour les spécialistes). Dans ces conditions, les zones rurales sont mal desservies. En outre, le rationnement et les problèmes de qualité dans le secteur public ont encouragé une augmentation de l'offre de services de santé ambulatoires par le secteur privé. Cette évolution est due sans doute à la faiblesse des rémunérations dans le secteur public, qui encourage les médecins à orienter les patients vers des praticiens privés et explique sans doute pour partie la baisse de l'offre dans le secteur public. La plupart des médecins privés sont attachés à temps partiel aux hôpitaux du SSK et aux hôpitaux publics (les hôpitaux ont aussi d'importants services ambulatoires), où ils trouvent une partie de leur clientèle : en 1996, seulement 15 % des médecins n'exerçaient que dans le privé. Les coûts des ordonnances et les dépenses pharmaceutiques découlant de ces consultations privées sont probablement couverts par les caisses d'assurance du SSK et d'autres caisses d'assurance. Dans ce contexte, les affiliés aux organismes de sécurité sociale préfèrent souvent éviter les consultations gratuites dans les installations publiques et opter pour les services de praticiens privés qu'ils paient eux-mêmes. Les pauvres ont ainsi un accès de plus en plus limité aux services et la qualité des soins serait en baisse.

Centres de soins préventifs et de santé

Nombre de zones rurales sont desservies par des centres publics de santé, qui fournissent aussi un éventail de services sanitaires de base et de soins préventifs. Bien que ces services aient eu une large incidence sur la situation sanitaire globale dans ces régions, ils sont mal financés et ont été les premiers à souffrir des contraintes budgétaires publiques. Leur part dans les dépenses totales a diminué régulièrement dans les années '90, pour tomber de 7 % du budget du ministère de la Santé en 1992 à 3 % en 1996. Les conséquences de cette tendance pour la santé publique restent préoccupantes, comme en témoigne l'épidémie de paludisme qui a éclaté en 1994-1996 (qui a toutefois été maîtrisée par la suite).

